



RÈGLEMENT

RADIANCE MUTUELLE

LYON URBAN TRAIL

29/03/2026

Ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'épreuve.

GÉNÉRALITÉS

Le **RADIANCE MUTUELLE LYON URBAN TRAIL** est une épreuve pédestre (course à pied) hors stade, organisée par l'association « Lyon Ultra Run », répondant à la réglementation des courses à pied hors stade.

L'organisation (Accueil, Retrait des Dossards, Départ/Arrivée, Village Partenaires) se situe Place Saint-Jean – 69005 Lyon.

Le **RADIANCE MUTUELLE LYON URBAN TRAIL** est organisé les samedi 28 et dimanche 29 mars 2026.

INSCRIPTIONS – DOSSARDS

Formules

Radiance Mutuelle Lyon Urban Trail propose 5 distances pour 5 formules :

- **38 km – Chrono**
- **28 km – Chrono**
- **18 km – Chrono**
- **12 km – Chrono**
- **12 km – Rando**

Nous vous recommandons de vous inscrire via notre site internet www.lyonurbantrail.com

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les personnes doivent impérativement faire parvenir avant le jeudi 26 mars 2026 ou présenter sur place une photocopie de licence ou d'un PPS.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » et pour raison médicale (voir conditions dans la rubrique assurance annulation).

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

LIMITES D'ÂGE

38 km – Chrono : Ouvert à la catégorie ESPOIRS (nés en 2006 et avant)

28 km – Chrono : Ouvert à la catégorie ESPOIRS (nés en 2006 et avant)

18 km – Chrono : Ouvert à la catégorie JUNIORS (nés en 2008 et avant)

12 km – Chrono : Ouvert à la catégorie JUNIORS (nés en 2008 et avant)

12 km – Rando : Ouvert à la catégorie BENJAMINS (nés en 2014 et avant) – Avec Autorisation Parentale

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et de votre carte retrait dossard et ce à titre individuel le samedi 28 mars de 10h00 à 18h30 et le dimanche 29 mars à partir de 06h00 – Place Saint Jean – 69005 Lyon.

TARIFS INSCRIPTIONS INTERNET

Clôture des inscriptions par internet le vendredi 27 mars 2026

	<u>Tarif #1*</u> : Les 1000 premiers dossards	<u>Tarif #2*</u> : Les dossards restants
CHRONO 38KM	45 €	52 €
CHRONO 28KM	32 €	38 €
CHRONO 18KM	22 €	27 €
CHRONO 12KM	17 €	22 €
RANDO 12KM	15 €	19 €

Garantie Annulation & Report :

	<u>Annulation</u>	<u>Report</u>
CHRONO 38KM	7 €	5 €
CHRONO 28KM	5 €	4 €
CHRONO 18KM	4 €	3 €
CHRONO 12KM	3 €	2 €
RANDO 12KM	3 €	2 €

*Tous parcours confondus

**Dans la limite des dossards disponibles

Le prix d'inscription comprend : Le cadeau de bienvenue pour tous / Le chronométrage électronique (sauf pour la formule rando)

ANNULATION / MODIFICATION / REPORT D'INSCRIPTION

GARANTIE ANNULATION COUREUR

Assuré : toute personne qui aura au moment de son inscription souscrit à la garantie annulation au moment de son inscription.

– Garantie d'acceptation : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied. Il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course.

Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard **le mardi 24 mars 2026*** **cachet de la poste faisant foi** à Extra Sports – Lyon Urban Trail – 107, rue Béchevelin – 69007 Lyon.

Remboursement : les frais de transaction, le montant de la garantie annulation et 4 euros en frais de remboursement seront retenus sur le prix de la course.

OPTION REPORT 2027 :

Toute personne ayant souscrit au moment de son inscription uniquement à l'option « Report Inscription 2027 » aura la possibilité de demander un report de son inscription à l'édition du Radiance Mutuelle Lyon Urban Trail 2027.

Le report sera valable uniquement pour l'édition 2027 sur la même distance ou une distance inférieure. Demande à effectuer par mail à info@lyonurbantrail.com avant le mardi 24 mars 2026 23h59*.

*Pour les personnes ayant retiré leur dossard en magasin, il ne sera plus possible de faire fonctionner l'option report et la garantie annulation une fois le dossard retiré.

MODIFICATION D'INSCRIPTION – CHANGEMENT D'ÉPREUVE

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée aucun remboursement.
- D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune modification ne sera possible sur place les samedi 28 et dimanche 29 mars 2026.

Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard le mardi 28 mars 2026 et dans la limite des dossards disponibles.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet du Radiance Mutuelle Lyon Urban Trail dans la rubrique infos pratiques.

Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.

Le transfert de dossard est possible jusqu'au mardi 17 mars 2026. Aucun changement ne sera effectué sur place. Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en cours.

Remboursement de la personne remplacée : les frais de transaction et 4 euros en frais de remboursement seront retenus du remboursement.

Pour les personnes ayant reportés leur inscription, il n'y aura pas de remboursement possible, merci de nous contacter, nous vous indiquerons la marche à suivre.

ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Un système d'hydratation de 0.5L minimum avec porte gourde ou waterbag, une réserve alimentaire, un vêtement de pluie, un sifflet et une couverture de survie.

Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

ÉQUIPEMENT FACULTATIF

Un téléphone portable avec une batterie chargée.

Les bâtons sont interdits. Les animaux ne sont pas autorisés sur parcours.

CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Vous aurez la possibilité de laisser un sac sur le lieu de départ/arrivée de l'épreuve et de le récupérer à votre arrivée.

Malheureusement, il n'y aura pas de vestiaires ni de douches à disposition à l'issue de la course.

Prenez les dispositions nécessaires avant le Jour J.

PPS & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2026-2027.

POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET LES COUREURS ÉTRANGERS :

La loi « Sport » du 2 mars 2022 a laissé à chaque fédération le libre choix du caractère obligatoire ou non de fournir un certificat médical pour participer aux compétitions sportives pour les non-licenciés et les coureurs étrangers.

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Tout participant majeur non licencié, pour son inscription à une épreuve chronométrée du Radianc Mutuelle Lyon Urban Trail devra se connecter, dans les 3 mois précédant la compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Au terme du PPS, le participant pourra éditer son attestation de fin de Parcours, (n° temporaire) puis la fournir à l'organisation avant la course en complétant son dossier d'inscription en ligne.

CAS PARTICULIER DES COUREURS MINEURS

Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre du chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Téléchargez le modèle du questionnaire

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard fourni par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Le kilométrage est indiqué tous les kilomètres.

SAS ELITES

Afin d'assurer des conditions de départ optimales, l'organisateur met en place un SAS Élite.

L'accès au SAS Élite est soumis aux conditions suivantes :

- Hommes : disposer d'un index UTMB égal ou supérieur à 750 ;
- Femmes : disposer d'un index UTMB égal ou supérieur à 600.

Les coureurs ne disposant pas d'un index UTMB devront impérativement fournir leur palmarès sportif, en précisant leurs principales performances, lors de leur demande d'inscription au SAS Élite.

L'admission au SAS Élite est soumise à la validation de l'organisateur. Les athlètes retenus recevront un courriel de confirmation au plus tard durant la semaine précédant la manifestation.

L'organisateur se réserve le droit de refuser ou de retirer l'accès au SAS Élite à tout participant ne remplissant pas les conditions requises ou en cas d'informations inexactes.

BARRIÈRES HORAIRES – MISE HORS COURSE

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées sur le site internet de l'épreuve. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».

RAVITAILLEMENTS

RADIANCE MUTUELLE LYON URBAN TRAIL est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

Le 38km – Chrono s'effectue en semi-autosuffisance ; 3 ravitaillements solide/liquide.

Le 28km – Chrono s'effectue en semi-autosuffisance ; 2 ravitaillements solide/liquide.

Le 18km – Chrono s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement solide/liquide.

Le 12km – Chrono s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement solide/liquide.

Le 12km – Rando s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement solide/liquide.

RAVITAILLEMENT D'ARRIVÉE

Un ravitaillement d'arrivée sera mis en place à l'arrivée des courses et pour tous les parcours.

RÉCOMPENSES

38 km – Chrono :

_Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes)

28km – Chrono :

_Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes)

18Km – Chrono :

_Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes)

12km – Chrono :

_Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes)

REMISES DES RECOMPENSES

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Pas de cumul des récompenses

CLASSEMENT ET DIPLÔME

Pour tous les concurrents (sauf la randonnée) sur Internet. (www.lyonurbantrail.com)

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

SERVICE MÉDICAL

- 2 Médecins urgentistes
- 3 Infirmiers – 2 VPSP (Véhicule de Premiers Secours à Personnes)
- 12 secouristes La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

ÉQUIPE MÉDICALE À L'ARRIVÉE

Une équipe d'ostéopathes, podologues et kinésithérapeutes bénévoles sera à votre disposition.

UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL / ANNULATION COURSE

RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Radiance Mutuelle Lyon Urban Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra-Sports (Trail des Forts, Marathon de Biarritz, Trail du Saint-Jacques by UTMB, VentouxMan, LUT By Night, Marathon du Vercors, Asics SaintéLyon). Par l'intermédiaire d'Extra-Sports, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse info@lyonurbantrail.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Extra Sports – Lyon Urban Trail – 107, rue Béchevelin – 69007 Lyon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ANNULATION COURSE

L'organisation du Radiance Mutuelle Lyon Urban Trail se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

Les participants ayant souscrit à la « Garantie annulation » pourront demander un remboursement de leur inscription selon les conditions indiquées dans le paragraphe « Garantie annulation coureur ».

Les participants ayant souscrit à l'option « Report inscription 2027 » pourront reporter leur inscription à l'année suivante.

Pour les personnes ne souhaitant ni souscrire à la Garantie Annulation, ni à la Garantie Report, ils ne pourront prétendre à aucun remboursement. Toutefois, dans le cas où l'organisation soit contrainte de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, le participant se verrait automatiquement reporté un pourcentage variable de son inscription pour l'année suivante.

Ce pourcentage sera déterminé en fonction de la date à laquelle pourrait être prise la décision du report :

_Annulation ou report moins de 6 mois avant événement : 80 % du montant de l'inscription crédité

_Annulation ou report moins de 4 mois avant événement : 70 % du montant de l'inscription crédité

_Annulation ou report moins de 2 mois avant événement : 60 % du montant de l'inscription crédité

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

OFFRE ENTREPRISES

L'ensemble des participants inscrits dans le cadre de l'offre entreprise s'engagent à prendre connaissance de ce règlement et à le signer.